LE DOUANIER FRANCOPHONE

N°7 - Septembre 2022

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DOUANIERS FRANCOPHONES

Sommaire

Le mot du Président 3

Editorial
par M. Lionel Pascal 4

Les origines du 1er douanier Omano-Comorien 5

La « sous-performance de la douane haïtienne versus contrebande » - Mise au point 6

Formation à la gemmologie de l'Institut National de Gemmologie de Paris 8

Recueils de témoignages d'événements vécus par les fonctionnaires de douanes 9

Prestation de serment en Côte d'Ivoire 10

ABES Joher : une douanière algérienne, artiste peintre 10

Export control des biens et technologies à double usage. Les aspects pratiques 11

Les adhérents AIDF dans le monde 14

Recettes culinaires 15

Amusantes petites leçons tarifaires 17

Coupe nationale de football de l'AS Douanes 19

Défilé des douaniers pour la fête nationale 20

Fermeture des frontières au Nigéria, un échec ! 21

Allemagne : Galonnage
- de la douane terrestre 29
- de la douane maritime 30

Autriche : Ancien galonnage 31

Belgique : Galonnage 31

Bénin : Galonnage 32

République Démocratique du Congo : Galonnage 32

Cameroun : Galonnage 33

Maroc : Galonnage 33

Gabon : Galonnage 33

France : Galonnage
- terrestre 34
- marins & aviateurs 35

Suisse : Galonnage 36

Ukraine : Galonnage 38

Brèves 38

Les fêtes nationales dans le monde 39

Organigramme de l'AIDF 40

Le mot du Président

Chers (ères) amis (ies), chers(ères) collègues,

Nous sommes à quelques jours de notre 2ème congrès **AIDF** qui se tiendra du 3 au 5 octobre à Sousse en Tunisie et déjà nous travaillons à vous proposer des activités pour l'année 2023.

Nos propositions vous seront présentés lors du congrès et vous déciderez de ce que nous engagerons comme projets. Notre conseil d'administration sera en partie renouvelé et nous créerons 4 commissions .

Notre journal *« Le Douanier Francophone »* en est à son 7ème numéro, un hors-série sera édité sur le congrès **AIDF** avant la fin de l'année 2022.

Le nombre d'adhésions est en forte augmentation et nous devons consolider notre trésorerie **AIDF** pour pouvoir être encore plus actifs et venir en appui à nos délégations **AIDF**.

Nos délégués sont très engagés et c'est un gage de pérennité pour l'**AIDF** qui fonctionne sans aucune subvention. Nous remettrons lors de ce congrès des certificats de Mérite **AIDF** à nos adhérents les plus actifs dans le cadre du développement de notre association. Je remercie vivement les administrations douanières qui permettent aux douaniers et douanières de participer à nos différentes activités .

Je souhaite que ce 2ème congrès soit une réussite et que chacun et chacune en reparte avec la volonté de faire connaître notre association au sein de la communauté douanière.

Luc Doumont

LE DOUANIER FRANCOPHONE
Directeur de la publication Luc Doumont
Conception : Francis Anaya
Dépôt légal à parution du journal
Parution biannuelle - Courriel : aidf@sfr
Site internet : aidfdouaniers.org

ÉDITORIAL

Par M. Lionel Pascal

LA DOUANE DE DEMAIN !

En juin 2008, l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) publiait un document (11 pages) sur l'avenir de cette Administration dans le monde intitulé :
« La Douane au XXIème siècle, favoriser la croissance et le développement par la facilitation des échanges et le renforcement de la sécurité aux frontières ».
Ce document était publié avec le commentaire : « Pour un fonctionnement efficace et rentable des douanes à l'avenir ! »

En janvier 2021, l'OMD publiait un nouveau document (30 pages), intitulé :
« La durabilité au cœur de l'action douanière pour les personnes, la prospérité et la planète ».

Nul besoin d'être surdiplômé pour bien comprendre que des changements importants étaient survenus et que les objectifs se devaient d'être modifiés !

Le souhait de mettre en place une chaîne logistique plus DURABLE ET PLUS ÉCOLOGIQUE tout en gardant les objectifs de pérennisation des recettes budgétaires, de lutte contre le trafic illégal et la protection des habitants des territoires sont clairement annoncés dans le document.
Ce dernier énumère 17 objectifs de développement durables (ODD) relayant ceux de l'ONU qui visent « à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains puissent vivre dans la paix et la prospérité d'ici 2030. »
Ces objectifs sont très ambitieux et doivent faire l'objet d'un mécanisme de mesure de la performance dans « une dynamique d'impact mondial de la douane pour la durabilité ! »
La lecture du second texte est à la fois passionnante par sa richesse et inquiétante quand on est juste douanier sur le terrain en percevant le décalage entre la théorie et la difficile mise en application.
Ex : Les ODD 1, 3, 5, 16 et 17 visent à éliminer la pauvreté et la faim en facilitant les flux commerciaux. De nombreux outils sont mis à disposition : Convention de Kyoto, Cadre de Normes et divers programmes aux initiales en anglais : COPES, ACES, PNRSCF, Tobacco net, Lynx, Aircop, ALPC, EEI, PCC-ONUDC, …

Ex 2 : L'ODD 16 préconise la lutte contre la corruption

Mais demeure la volonté de garantir la prospérité en réduisant les barrières au « doux commerce » selon le terme de Montesquieu pour créer des sociétés justes fondées sur l'inclusion.

Mais, depuis 2021, outre la pandémie qui a nécessité de multiples barrières sanitaires entre les pays et notamment une généralisation des contrôles sur les humains et les marchandises, l'année 2022 a vu la multiplication des sanctions économiques consécutive à l'attaque russe en Ukraine ! Ces sanctions existaient déjà sur d'autres pays tels Cuba, la Corée du Nord ou l'Iran.

La mondialisation souhaitée par les Organisations Internationales est nettement donc remise en cause : la montée des nationalismes associée à la volonté de nombre de pays de reprendre leur souveraineté industrielle, énergétique, alimentaire, agricole, … posent de sérieuses limites aux objectifs affichés plus haut !

D'autant que ces mêmes pays priorisent la lutte contre la migration et le terrorisme aux frontières et ont créé des services de « Protection des Frontières » supprimant la Douane en tant que service indépendant pour bloquer les déplacements humains et dont le contrôle des marchandises est secondaire.

La remise en cause est donc très importante et chacun sait que nous allons vers des temps plus compliqués. La DOUANE sera comme d'habitude en 1ère ligne quoiqu'il arrive, mais nous attendons le meilleur c'est à dire la poursuite de la coopération entre services douaniers. Nous avons au sein de l'AIDF cette volonté de travailler en commun aujourd'hui et demain pour atteindre ces nobles buts énoncés par l'ONU.
La formation commune en français devrait être nettement améliorée et la multiplication des échanges encouragée !

L. Pascal
Docteur en Droit - Expert en douanes

Les origines du 1er douanier omano-comorien

Mwigni Sidi ben Abderemane

Chef de la douane à Moroni, vers 1898, il est décoré de l'ordre royal de l'Etoile d'Anjouan, considéré comme le premier ordre de décoration créé aux Comores. Il fut institué par le sultan Abdallah III en 1874.

" Le Résident de France à la Grande Comore est Officier de l'État-civil, chargé de la Justice de Paix, et préside le Conseil et le Tribunal des cadis. Il est assisté d'un Chancelier de Résidence, préposé du Trésor, chargé de la Navigation, et d'un Commis de Résidence, chargé du Service des Postes et de l'École française indigène, tous européens. En 1898, le Service des Douanes est confié à **Sidi Abderemane**, et le Service du Port à **Bakari Moinze**. Un interprète et dix gardes de police sont attachés à la Résidence. [...] Ces hommes sont des Accomplis, investis dans le politique, puissants dans les assemblées locales, qui vivent de leurs terres et de leur influence. Ils en portent les signes vestimentaires, empruntés à la cour du sultan omanais de Zanzibar au XIXè siècle : manteau brodé djoho, poignard d'apparat, turban, épée. Nouvelles marques d'honneur, les décorations font leur apparition. "

Il est connu à Moroni pour avoir introduit pas mal de plantes en l'occurrence le fruit-à-pain si je ne me trompe pas; il fut aussi un grand propriétaire de beaucoup de parcelles de terrain. Said Ali Sidi me disait un jour qu'à chaque fois que son grand père devient le nouveau propriétaire d'un parcelle, il gardait toujours le nom de famille de l'ancien propriétaire.

Il était originaire du sultanat D'Oman, de la ville de Sour exactement, il était polyglotte et s'exprimait souvent en swahili mais écrivait beaucoup en arabe. Sidi Abdel Rahmane Al Hisham était un honnête homme

Sidi Abdel Rahmane était un lettré et fut même pendant un temps interprète à la residence de France à la Grande Comore. Il entretenait des bonnes relations avec la famille royale aux comores.

Crédit photo : Fonds Henri Pobéguin 1898, Propriété de la Bibliothèque de Saint Maur des Fossés. Texte de Sophie Blanchy

*Retrouvez plus d'informations sur le livre « **La grande Comore en 1998** » aux éditions l'Harmattan (18 €).*
Lien éditeur

L'association internationale des douaniers francophones AIDF a le plaisir de vous informer que **Monsieur Kondol Neldji Ismael**, délégué AIDF du Tchad vient d'être nommé Directeur Général Adjoint de la Douane tchadienne.

Le conseil d'administration AIDF le félicite chaleureusement pour cette promotion méritée et lui souhaite un plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Luc Doumont
Président AIDF

« Sous-performance de la douane haïtienne versus contrebande » : Mise au point

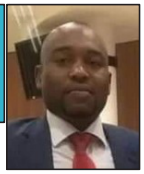

Par Yvener Neptune

Intéressés à la lutte contre la contrebande, notamment celle qui se fait sur la frontière terrestre haitiano-dominicaine, objet de notre rapport de recherche validé par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), en février 2018, nous ne pouvons nous empêcher de réagir aux annonces faites par le titulaire du Ministère de L'Economie et des Finances (MEF), reprises sous la plume du journaliste *Roberson Alphonse de Le Nouvelliste*, en date du 06 mai 2022.

En effet, le compte du Trésor public accuse, d'exercice en exercice, un manque à gagner inquiétant, car les deux institutions perceptrices : l'Administration Générale des Douanes (AGD) et la Direction Générale des Impôts (DGI) - notamment la douane, n'ont pas pu atteindre les prévisions de recette préalablement fixées par le MEF. Paradoxalement, le Gouvernement haïtien se voit contraint de subventionner les produits pétroliers déjà en hausse sur le marché international. En moins de 6 mois du présent exercice, il a déjà couvert pour 14 milliards de gourdes. Que faire pour freiner cette hémorragie fiscale et financière ?

Et là, monsieur le ministre n'a pas passé par quatre chemins, pour s'attaquer à la sous-performance de la douane. Ainsi, a-t-il proposé des mesures de redressement accentuées sur le renforcement du contrôle en faisant rouler le personnel accroché trop longtemps, dit-il, à un poste. Si le constat du ministre est correct, mais sa réponse, à notre sens, peut être jugée hâtive voire même trop simpliste pour mater un phénomène si complexe qu'est la contrebande.

Devons-nous, ici, préciser pour parler de contrebande, il doit s'agir de marchandises introduites sur le territoire national, en clandestinité, dans le but de frustrer le fisc. Or, pour répéter notre rapport de recherche cité plus haut, aussi paradoxal que cela puisse paraître**, la contrebande ne représente pas encore un danger pour le Fisc haïtien. Car, les quelques 380 kilomètres de frontières trouées sur toute sa longueur ne sont pas encore exploitées par les contrebandiers.** Ces derniers en feront usage bien sûr, mais quand le contrôle sera renforcé au niveau des bureaux de douane et/ou points de passage officiel. Donc, à notre humble avis, cette lutte doit être concomitamment engagée sur deux fronts : Dans les bureaux de douane, tenant compte du faible niveau de la pression douanière, elle prendrait davantage la forme de lutte contre la corruption et tenant compte de la porosité de la frontière terrestre haitiano-dominicaine, elle prendrait la forme de lutte contre contrebande.

Non, monsieur le ministre, ce n'est pas forcément, à coup de « changement dans les postes », que la contrebande sera éradiquée. D'ailleurs, une telle formule peut s'apparenter à ce que l'écrivain Gary Victor appelle « le *setoupamisme*[1]*» (C'est mon tour)*. En conséquence, il serait mieux de s'inspirer des bonnes pratiques internationalement reconnues en la matière.

A ce titre, l'OMD, dans son vaste projet de modernisation des administrations douanières, présente à ses membres bon nombre d'outils techniques modernes passant par des programmes de renforcement des capacités à l'automatisation des opérations, aux fins d'offrir un cadre rapide et plus sécuritaire dans les échanges.

Pour gagner le pari, la douane haïtienne doit opter pour une réforme structurelle axée sur les technologies avec de réels moyens de contrôle non intrusif. Elle doit regarder et appliquer ce que font les bons élèves : « *La douane zéro papier* ». C'est-à-dire, la douane où l'influence des agents est totalement maîtrisée voire neutralisée puisque non seulement des procédures standardisées sont connues, mais les décisions prises sont postées en temps réel et facilement traçables.

Pour gagner le pari, une revalorisation du métier douanier, à l'esprit de la déclaration d'Arusha, doit être mis en exergue. C'est à partir de ce moment que le changement régulier dans les postes, comme une soupape serait nécessaire pour s'assurer d'un leadership éclairé et de modèle dans la hiérarchie.

Il n'est pas mauvais de privilégier la coopération avec d'autres administrations douanières pour combattre la contrebande, notamment avec nos voisins dominicains, pour se faire une meilleure idée du

[1] Néologisme emprunté chez l'écrivain Gary Victor, qu'un certain Albert Buron, personnage légendaire utilisait avec brio pour décrire le jeu de la chaise musicale observé dans la politique en Haïti.

flux de marchandises susceptibles de traverser la frontière, de part et d'autre. Cette démarche doit s'étendre également aux américains sur leurs exportations à destination d'Haïti où d'importants cas de saisie d'armes à feu et de munitions sont enregistrés depuis quelque temps.

Quant à l'idée de faire appuyer les opérations douanières par la « *Polifront* [2]», ce tandem n'est pas nouveau. Mais se livrer dans cette cohabitation sans un manuel de procédures standardisées des opérations, risque de fragiliser la lutte contre la contrebande. Car, celle-ci reste une infraction essentiellement douanière ; il revient donc à la douane d'en assurer le leadership.

Il serait manqué de notre part de terminer ces réflexions, sans rappeler à l'opinion publique que l'environnement de travail immédiat de l'agent douanier est « *balkanisé* [3] » - que les 90 % de recettes jusque-là collectées à la douane du port de Port-au-Prince sont les résultats de valeureux agents douaniers sous-équipés, sous rémunérés risquant quasi-quotidiennement leur vie, sous pluie de rafales d'armes, sans cortège, ni sirène. Toutefois, nous pensons que les recettes pourraient être appréciées, si et seulement si la douane opérait les réformes structurelles nécessaires.

A suivre …

Yvener Neptune, Acteur de changement
Agent douanier
@7 mai 2022
yvenerneptune@gmail.com

---

[2] Unité de la Police Nationale d'Haïti (PNH) créée en 2017, chargée de contrôler la frontière terrestre entre Haïti et la République dominicaine et de lutter contre les trafics illicites.

[3] Néologisme emprunté à la géopolitique pour décrire la dégradation accélérée des conditions de sécurité dans lesquelles évoluent les agents douaniers.

« Coup de maître » à la Brigade d'Intervention et de Recherche des Douanes de Niamey

1.084 bidons soit 27.100 litres, c'est la quantité de carburant saisi par les agents des douanes de la Brigade d'Intervention et de Recherche de Niamey, dans les nuits de dimanche 28 et lundi 29 Août 2022. La cargaison ainsi saisie provient des réseaux frauduleux opérant via le fleuve Niger. Il convient aussi de noter que toute cette quantité de carburant fraudé, appréhendé grâce au professionnalisme des hommes du Colonel Mahamadou Bachir, était sur le point d'être déversé sur le marché de Niamey et environs et éventuellement alimenter le réseau des terroristes et autres trafiquants. Cette saisie a, pour rappel, été opérée sur la rive gauche du fleuve, dans le Département de Kollo. Bravo et coup de chapeau à la BIR de Niamey !

S/Lt ABOUBACAR Gamatié Djibo

Maroc

La Douane à Tanger Med a saisi le 29 août un montant en devise étrangère de l'ordre de 67 850,00 euros (Contre-Valeur : 715 410,40 dirhams) dont 1500,00 euros déclarés et 03 chèques libellés en dirhams d'un montant global de 300 000,00 dirhams. Le montant a été trouvé dans le coffre d'un véhicule immatriculé en Italie et en provenance d'Espagne.

Formation d'initiation à la gemmologie à L'INSTITUT NATIONAL de GEMMOLOGIE de Paris

La délégation AIDF du Burkina-Faso ayant suivi le stage de 12 heures d'initiation à la gemmologie des 19 et 20 mai 2022 à Paris, était composée de M. **Bi-Yeke Nabié,** M. **Seguida Aly** et M. **Simon Tingueri**.

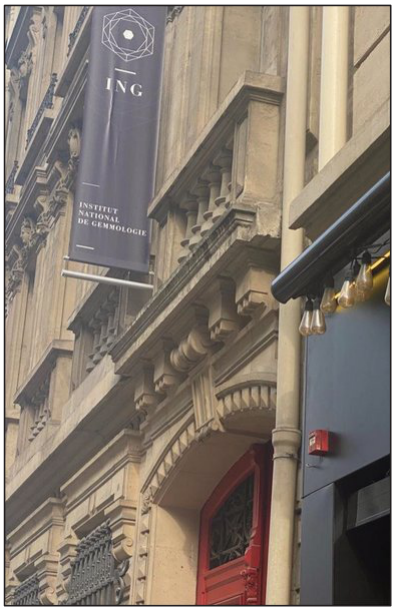

*Notre délégué **AIDF Bénin** qui a suivi la formation expertise bijoux le lieutenant **Baba-Kennen** a reçu son attestation de formation.*

Félicitations

INSTITUT NATIONAL DE GEMMOLOGIE

ATTESTATION DE FORMATION

Je soussigné, Rym AIT KAKI, Directrice des études de l'Institut National de Gemmologie, campus de Paris, certifie que **BABA-KENNEN Sah-Zaliyou** a suivi la formation professionnelle :

INITIATION A L'EXPERTISE BIJOUX

SESSION DU 23 AU 24 MAI 2022

◊

Compétences acquises durant cette formation :

- Comprendre la réglementation liée aux métaux précieux
- Rédiger un rapport d'expertise
- Reconnaitre les poinçons de garantie et les poinçons de maitre. L'or, la platine, l'argent, le plaqué or/argent, le vermeil
- Connaitre les termes professionnels de la bijouterie et les alliages
- Manipulation de La pierre de touche et les acides
- Observation

Ces cours sont agréés au titre de la formation continue et ne permettent pas de bénéficier du statut d'étudiant.

Rym AIT-KAKI
Directrice des études Paris Lyon

Rym AIT-KAKI
Directrice des études Paris Lyon

RECUEILS DE TÉMOIGNAGES D'ÉVÉNEMENTS VÉCUS PAR DES FONCTIONNAIRES DES DOUANES
HISTOIRE N°1

Par Sylvain Aizoun

Les faits relatés dans les lignes suivantes se sont déroulés dans l'unité douanière frontalière de Malanville. Il est important de souligner que cette ville frontalière avec la République du Niger, est bordée par le fleuve Niger ; cet état de chose amène certains fraudeurs à convoyer des marchandises sur l'eau, contournant ainsi le pont de Malanville qui est la voie légale reconnue pour la conduite en douanes de marchandises devant être soumises à un régime douanier. Un soir de décembre, sur avis de fraude, nous avons montés une opération d'embuscade sur le fleuve pour appréhender des fraudeurs.

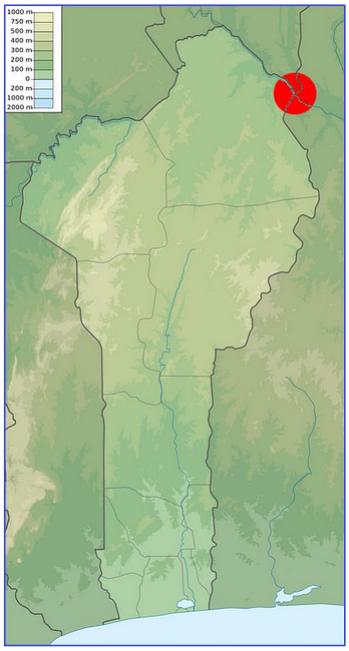

En effet, la brigade possédait une barque motorisée pour mener des patrouilles fluviales en vue de réprimer ou de dissuader d'éventuels fraudeurs. Nous avons constatés que lorsque nous recevons des avis de fraudes et que nous allons démarrer la barque pour intervenir, les fraudeurs sont souvent alertés par des espions placés exprès dans les parages. Dans ces cas-là, l'intervention se solde souvent par un échec car les indélicats ont le temps de rebrousser chemin ou de rester du coté nigérien des eaux, chose qui rend difficile ou impossible notre intervention. Ce soir-là, nous avons décidé d'être plus intelligents que les fraudeurs car nous voulions obtenir des résultats. Une équipe constituée du Chef de Brigade Adjoint, de trois agents et d'un passeur s'engagea sur le fleuve avec une barque légère non motorisée par une rive non fréquentée du grand public, tels des pêcheurs nocturnes. Ce faisant, nous savions que nous prenions un risque, mais le devoir de répression de la fraude en vue d'un renflouement optimal des caisses du trésor public nous tenait beaucoup plus à cœur. L'équilibre était difficile à trouver sur la barque car au moindre mouvement brusque, elle tanguait à cause du nombre de personnes à bord.

Après quelques moments à évoluer lentement sur l'eau, nous avons croisé quatre pirogues chargées de produits alimentaires. Dès qu'ils nous aperçurent, les passeurs qui les dirigeaient se mirent à hurler des jurons en langue locale. Nous avons alors tenté un abordage pour ne pas les laisser nous échapper. L'instabilité de notre pirogue a fait que deux collègues ont réussi l'abordage, et les deux autres dont je fais partie se sont retrouvés dans l'eau avec notre rameur. Heureusement, nous avions mis nos gilets de sauvetages. Malgré nos armes AKM en bandoulière provocant un certain gène pour la nage, nous avons pu rejoindre la berge et se hisser sur les rives tous trempés. S'est engagé alors une course sur la berge afin de rattraper les deux collègues qui avaient réussi leur abordage et évoluaient avec les pirogues des fraudeurs. Après une trentaine de minutes environs à se frayer un chemin à travers les ronces et les lianes bordant la berge, nous avons pu rejoindre les autres collègues qui avaient pu immobiliser les pirogues. Les rameurs des pirogues ayant chargé les marchandises de fraude nous ont alors notifié que le courant était très dangereux à l'endroit où nous avions tenté l'abordage et que c'est l'une des raisons pour laquelle ils émettaient des jurons et ne voulaient pas s'arrêter. Nous leur avons notifié l'arrestation des pirogues. Il a fallu des heures pour que l'équipe laissée à l'unité pour renfort puisse nous localiser et nous rejoindre avec la barque motorisée car nous avons eu des difficultés de communication liées au fait que tous nos téléphones portables ne fonctionnaient pas correctement parce qu'ayant pris l'eau d'une part, et étant dans une zone non couverte par le réseau d'autre part. Nous avons chargé la totalité des

marchandises dans notre barque qui était pleine à craquer et nous avons rallié l'unité.

Cette opération qui avait commencé aux environs de 22h s'est terminée vers 07h du matin. Il nous a fallu allumer un feu au retour sur la berge pour pouvoir nous réchauffer.

En somme, pour cette expérience d'embuscade sur l'eau, il faut remarquer les risques importants que les fonctionnaires des Douanes sont obligés de prendre pour obtenir de bons résultats. Ils vont puiser dans toutes sortes de ressources physiques, morales et même spirituelles pour pouvoir réussir leurs missions.

HONNEUR ET PATRIE !

VIVE LA DOUANE BÉNINOISE !

VIVE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN !

Prestation de Serment en Côte d'Ivoire

Le 18 mai 2022, 308 agents des Douanes ont prêté serment au Tribunal de Première instance d'Abidjan-Plateau. Ils ont juré sur l'honneur de servir l'État avec loyauté et dévouement.

Les élèves officiers et sous-officiers des promotions 2020 et 2021 ont rencontré leur Directeur Général, **M. Pierre Alphonse DA**, à l'École Nationale des Douanes et qui s'est dit heureux et fier de voir des élèves agents des Douanes aussi bien vêtus et qui font la fierté de l'Administration des Douanes.

ABES Joher : une douanière algérienne, artiste peintre

M^me^ Abes Joher
abes.joher@yahoo.com

Madame **Abes Joher** inspecteur divisionnaire de la douane algérienne et peintre de talent nous propose de faire un tableau pour notre association **AIDF** sur un thème douanier.

Je vous propose de réfléchir à ce thème et me faire une proposition.

Luc Doumont
Président AIDF

Entretien avec Maître Arnaud FENDLER (DS Avocats), expert en réglementations de contrôle des exportations des biens et technologies à double usage.

Propos recueillis par Monsieur Ghenadie RADU, Dr en droit, Altaprisma

Paris, le 26 juillet 2022

Altaprisma : Merci d'avoir trouvé le temps de nous accorder cet entretien. Pourriez-vous vous présenter brièvement, s'il vous plaît ?

Me Arnaud FENDLER : Avocat spécialisé en droit douanier et droit du commerce international, je pratique au sein de l'équipe douane de DS Avocats, cabinet continental européen d'origine française et présent à l'international depuis plus de 30 ans, notamment en Chine. Notre équipe, basée à Paris et Bruxelles, a développé une expertise solide et réputée en matière de sanctions économiques et de réglementations de contrôle des exportations de biens et technologies à double usage et autres matériels sensibles, matières que j'ai pu approfondir en accompagnant, en conseil comme en contentieux, des grands groupes et des PME/ETI. En parallèle, mes collègues et moi sommes actifs dans plusieurs organisations professionnelles (ICC, Cercle de réflexion douanière Collin de Sussy) traitant de sujets douaniers et de commerce international, sur lesquels je publie régulièrement.

Altaprisma : De quoi s'agit-il quand on évoque la notion d'Export control des biens et technologies à double usage ?

Me Arnaud FENDLER : De manière très schématique, cela évoque toute réglementation restreignant l'exportation de certains produits tangibles, de logiciels et de technologies, dont il peut être fait un usage civil comme militaire (biens et technologies double usage). Ce contrôle est justifié par la volonté affichée de la communauté internationale de ne pas permettre l'utilisation de ces biens à des fins susceptibles de mettre en péril la sécurité et la stabilité mondiale. Pour les opérateurs, cette notion d'export control est associée à bon nombre de concepts fondamentaux, dont l'importance est croissante au sein des entreprises, les invitant à s'organiser spécifiquement en conséquence : diligence raisonnable, conformité, contrôle de la chaîne d'approvisionnement, screening des partenaires commerciaux (fournisseurs, clients, prestataires de services), traçabilité, etc.

Altaprisma : Quels sont les enjeux et les risques pour les entreprises en matière d'Export control des biens et technologies à double usage ?

Me Arnaud FENDLER : Les enjeux et les risques en matière d'export control de biens double usage et de matériels sensibles sont du type de ceux existant en matière douanière. Ils sont néanmoins décuplés, du fait de la sensibilité des produits en question. Tout manque de maîtrise de la réglementation peut avoir les conséquences suivantes :

Pénal et financier : les règles de contrôle des exportations sont des règles de nature pénale, dans tous les pays mettant en œuvre de tels régimes. Toute infraction à ces règles entraîne la responsabilité pénale de l'entreprise et éventuellement de ses représentants légaux. Les sanctions financières peuvent être très lourdes (en France, jusqu'à trois fois la valeur de l'objet de l'infraction).

Supply Chain - blocage des marchandises en douane : les autorités douanières réalisent quotidiennement des contrôles et ont la capacité de bloquer toute marchandise double usage n'étant pas exportée conformément à la réglementation.

Perte de certifications : l'absence de maîtrise des règles de contrôle des exportations peut être un motif de retrait ou de refus de délivrance de certifications douanières (type OEA), ou dans certains pays, de retrait du bénéfice des circuits de dédouanement les plus favorables (green lanes).

Commercial : que ce soit avec les fournisseurs, clients ou prestataires de services logistiques, beaucoup de contrats prévoient des clauses dans lesquelles les parties s'engagent à un contrôle des règles de contrôle export. Tout manque de maîtrise peut donc contrevenir à certaines obligations contractuelles, qui ouvrent droit à des dommages et intérêts.

Réputationnel : au regard de la nature de la réglementation, des produits concernés et des risques de détournement à des usages non civils, toute infraction a un écho particulier, parfois jusque dans la presse générique.

Altaprisma : Pourriez-vous nous rappeler le cadre réglementaire concernant l'Export control des biens et technologies à double usage ?

Me Arnaud FENDLER : Le contrôle export des biens double usage et matériels sensibles est initialement issu de plusieurs groupes de travail gouvernementaux multilatéraux, qui maintiennent des listes de produits dont l'exportation doit être contrôlée. Charge ensuite à chaque État d'intégrer ces listes dans son corpus juridique interne. Au fur et à mesure que les États ont développé leur régime, certaines réglementations (ex : US, Chine, UE) ont de manière autonome élargi le contrôle à des produits non visés par les listes des groupes multilatéraux.

S'agissant des biens et technologies double usage, les entreprises françaises sont soumises à la réglementation européenne, récemment refondue dans le Règlement (UE) 2021/821 du 20 Mai 2021 instituant un régime de l'Union de contrôle des exportations, du courtage, de l'assistance technique, du transit et des transferts en ce qui concerne les biens à double usage. Si la Commission européenne a une compétence normative (adoption du régime européen et gestion de la liste des produits contrôlés), chaque État Membre de l'UE est compétent pour mettre en œuvre ce régime et peut adopter des mesures nationales prises en application du règlement européen. C'est le cas de la France, qui a adopté des décrets ou arrêtés prévoyant des contrôles d'initiative nationale sur certains produits (ex : agents antiémeute), ou encore des mesures facilitant l'exportation de certains biens et technologies double usage (ex : biens et technologie de « faible valeur »).

En France, la mise en œuvre de la réglementation contrôle export relève de la compétence du Service des Biens à Double Usage (SBDU), rattaché au Ministère de l'économie et des finances. Le contrôle du respect de la réglementation relève néanmoins de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI), gardienne des frontières extérieures, qui assure sa mission en conformité avec les règles de contrôle et d'enquête précisées dans le code des douanes national.

Les entreprises françaises peuvent aussi être soumises à des réglementations étrangères, en tout premier lieu celle des États-Unis (réglementation EAR), qui vont leur être applicables dans des cas bien précis, mais pas si rares en pratique (par exemple, en cas de présence d'un composant double usage d'origine US dans la chaîne d'approvisionnement). Récemment, la Chine vient de renforcer considérablement son régime de contrôle export des biens et technologies sensibles, permettant également au gouvernement chinois d'en faire une application extraterritoriale dans certains cas. Ce régime chinois, sur lequel nous travaillons de plus en plus avec les avocats du cabinet en Chine, prend de l'ampleur au sein des groupes.

Les autorités européennes et françaises font des efforts de communication et de démocratisation de cette réglementation de contrôle des exportations, afin de sensibiliser l'ensemble des opérateurs européens. Si les grands groupes sont désormais au fait de ces réglementations, l'enjeu est que les PME/ETI puissent être bien informés. Plusieurs guides ont ainsi été publiés et mis en ligne par le SBDU ou la Commission.

Altaprisma : Il est connu que la maîtrise de la réglementation en matière d'Export control repose sur 3 éléments, à savoir : le classement (sommes-nous en présence d'un produit double usage ?) ; la destination (vers quel pays est exporté ou réexporté le produit ?) ; l'utilisateur final (à quel usage final le produit est-il destiné ?). En pratique, à quoi devrait faire attention une entreprise concernée par les questions d'Export control des biens et technologies à double usage ?

Me Arnaud FENDLER : Les règles de contrôle export sont toutes articulées autour des concepts de traçabilité, de maîtrise de l'utilisation finale et de connaissance de ses produits. Nous retrouvons donc en effet le triptyque classement (qu'est-ce que mon produit ?), destination finale (où mon produit va-t-il être utilisé ?), utilisation finale (à quel usage mon produit est-il destiné ?).

La réglementation est applicable tout d'abord aux produits listés dans l'Annexe I du Règlement (UE) 2021/821, qui contient 10 catégories sectorielles de biens et technologies soumis à contrôle (ex : électronique, télécommunications, etc.). C'est le classement d'un bien ou d'une technologie au sein de cette Annexe qui va conditionner le contrôle de son exportation, et éventuellement un refus de la part de l'administration s'il est destiné à un usage ou un territoire incompatible avec l'objectif affiché de la réglementation (lutter contre l'insécurité mondiale et la prolifération des moyens armés).

Attention, tous les biens et technologies soumis au contrôle ne sont pas nécessairement listés, puisque la réglementation permet également de contrôler l'exportation de biens non listés dont la destination et l'utilisation finales sont néanmoins susceptibles de favoriser la prolifération d'armes de destruction massive, d'être utilisés comme outil de conflit militaire, ou encore, pour les biens et technologies de cyber surveillance, de manière incompatible avec le respect des droits humains fondamentaux. Cette mesure, dite attrape-tout (catch-all clause), est un facteur de risques supplémentaire pour les opérateurs à l'exportation, y compris ceux dont le « portefeuille produits » est à première vue assez éloigné de la typologie de biens et technologies visés par la liste du Règlement (UE) 821/2021.

C'est là qu'une maîtrise de la chaîne d'approvisionnement, de la fiabilité des partenaires commerciaux, et de la traçabilité de ses produits s'avère très importante, via notamment la mise en place d'indicateurs de détournement (red flags). C'est dans cet esprit aussi que la réglementation contrôle export croise les régimes de sanctions économiques, qui interdisent le commerce de certains biens avec des territoires ciblés ou tout commerce avec certaines personnes spécifiquement listées.

Altaprisma : Qu'en est-il des licences à l'exportation concernant l'Export control des biens et technologies à double usage ?

Me Arnaud FENDLER : Après l'identification du caractère double usage d'un bien ou d'une technologie, l'exportateur doit déterminer le type de licence adaptée à son opération d'exportation. Il en existe quatre types, chacun visant des situations bien précises :

- License individuelle : accordée pour un ou plusieurs biens identifiés et destinés à une personne désignée, dans la limite d'une quantité et d'une valeur déterminée. Bien que ce soit la licence la plus utilisée, cette licence a un caractère subsidiaire, s'appliquant lorsque les 3 autres types ne sont pas adaptés.

- Licence générale : permet à son titulaire d'exporter sans limitation de quantité ou de valeur, un ou plusieurs types de biens vers certaines destinations identifiées. Elle est valable un an et peut être reconduite. Il en existe 8 en France, sur différents produits (ex : graphites, biens de faible valeur, etc.).

- Licence globale : permet à son titulaire d'exporter sans limitation de quantité ou de valeur, un ou plusieurs biens identifiés vers un ou plusieurs destinataires ou territoires de destination désignés sur la licence. Elle couvre des flux connus, récurrents et bien identifiés par le SBDU, et est délivrée après que plusieurs licences individuelles correspondant à des flux similaires aient été préalablement acceptées.

- Autorisation générale d'exportation de l'UE : permet à un opérateur d'exporter tout ou certains biens et technologies double usage vers des destinations déterminées sans limitation de quantité ni de durée. Il en existe 8 (ex : EU008 – autorisant les exportations vers des pays ciblés de certains biens et technologies de cryptographie respectant des normes très spécifiques).

L'utilisation des licences, notamment celles générales ou globales, nécessite un suivi strict des flux et la communication d'états récapitulatifs réguliers aux autorités compétentes.

Le mot de la fin

Me Arnaud FENDLER : Ce sujet du contrôle des exportations de biens et technologies double usage reste en plein essor. C'est malheureusement le sens de l'histoire, et la dégradation progressive du contexte sécuritaire international renforce cette tendance. Une deuxième tendance notable est que, au-delà de l'objectif initial affiché de lutte contre la prolifération des armes, les États n'hésitent plus à utiliser cette réglementation pour remplir des impératifs de sécurité nationale, souveraineté économique et approvisionnement stratégique, complexifiant ainsi le quotidien des opérateurs de certains secteurs identifiés au gré des impératifs stratégiques. L'exemple de l'industrie des semi-conducteurs en 2021-2022 a été particulièrement frappant. Une troisième tendance, particulièrement visible dans le règlement (UE) 2021/821, est la montée en puissance du contrôle des biens et technologies intangibles (données, logiciels, assistance technique). Cette réglementation, historiquement très ancrée sur le transfert physique de biens tangibles, se dirige de plus en plus également sur le terrain de l'immatériel. C'est un des grands chantiers des années à venir pour de nombreux opérateurs, grands groupes et PME/ETI actives à l'exportation, et pas seulement ceux étant traditionnellement exposées à cette réglementation. Ce sujet du contrôle export se standardise au sein de tous les secteurs industriels et nécessite la création de fonctions en entreprises dédiées ou insérées dans un bloc compliance plus global.

Altaprisma : Nous vous remercions pour vos éclairages.

© Altaprisma. Tous droits réservés. La reproduction partielle ou intégrale de ce texte est autorisée à condition d'indiquer la source : https://www.altaprisma.com/documents/me-a-fendler/

Les adhérent(e)s AIDF dans le monde

Côte d'Ivoire

Mme Soumanou Mariame

M. Doumbia Youssouf

Mme Cisse Awa

M. Ouattara Kporo

M. Kone cheick Ahmed

M. Bamba Lamine

M. Coulibaly Karnan

M. Tile Maho Revinse

Mme Bamba Aminata

Mme Adou Marie

M. Diarrassouba Karamoko

M. Dah Jean Pierre

Mme Traore Mariam

Mme Melissa Diomande

M. Diomande Amara

M. Kone Check Hamed

M. Kone Ali Ahmed

M. Soumaila Camara
Vice Président de la Mudci

M. Coulibaly Doulourou

Guinée Conakry

M. M'bemba Morikany Bangoura

Congo Brazzaville

Mme Ntsienemoni Alida

M. Ondongo Jean jean

Mme Iloky Engondzo Prudencia

RD du Congo

Mme Marcella Mujinga

Tchad

M. Mbaihoguenon Tananguem Jude

Sénégal

M. Djibril Oumar Fall

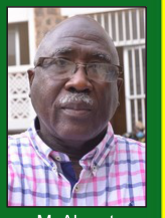
M. Ahmet Tidiane Diagne

M. Mamadou Sakho

M. Jean Louis Tine

Recettes culinaires

Le Papet vaudois

Le papet vaudois est une des spécialités vaudoises les plus connues. Il est à base de poireaux et de pommes de terre avec une sauce au vin blanc et à la crème.

Préparation 40 mn, infusion 40 mn.

Ingrédients pour 4 personnes :

- 2 saucissons,
- Eau,
- 800 gr. de poireau,
- 500 gr. de pommes de terre à chair ferme,
- 1 cuillère à soupe de beurre,
- 1 cuillère à café de sel,
- 0.5 dl de vin blanc,
- 2 dl de demi-crème à sauce,
- 3 cuillères à soupe de persil plat.

Comment c'est fait :

1 - Enfoncer un cure-dent profondément dans chaque saucisson. Laisser pocher env. 40 min dans l'eau frémissante.

2 - Partager les poireaux dans la longueur, laver, tailler en fines lanières. Peler les pommes de terre, tailler en dés d'environ 2 cm.

3 - Faire fondre le beurre dans une casserole. Faire revenir le poireau environ 3 min à couvert, saler. Ajouter les pommes de terre, faire revenir environ 3 minutes. Verser le vin et la demi-crème à sauce, laisser mijoter environ 20 min à couvert en remuant de temps en temps.

4 - Ciseler le persil. Retirer les saucissons de l'eau et les couper en tranches, dresser avec les poireaux et pommes de terre, parsemer de persil.

Profil nutritionnel par portion :

964 Kcal - 78 gr de lipides - 26 gr de glucides - 36 gr de protéines

Informations supplémentaires

Cette potée est couronnée d'un saucisson vaudois. En matière de saucisses, les Vaudois sont de véritables artistes. En plus du célèbre saucisson, ils ont aussi inventé l'imposant boutefas et l'élégante saucisse aux choux. Ces deux charcuteries s'accordent également à merveille avec les pommes de terre et poireaux.

Crêpes de pommes de terre Hutsul avec sauce aux champignons

Pour les crêpes de pommes de terre :

- 1 kg de pommes de terre,
- 1 oignon,
- 2 gousses d'ail,
- 2 œufs,
- 1 cuillère à soupe de crème aigre, sel et poivre noir, huile de friture

Pour la sauce aux champignons :

- champignons blancs ou autres,
- champignons sauvages 500 grammes,
- 1 oignon,
- 200 gr de crème aigre,
- 1 gousse d'ail, sel et poivre noir, huile pour la friture.

Préparation :

Épluchez les pommes de terre, les oignons et l'ail, lavez bien à l'eau puis frottez sur une râpe fine. Presser un peu la masse râpée de l'excès de liquide. Ajouter immédiatement la crème aigre pour que la masse ne noircisse pas. Dans un bol séparé avec une fourchette, battre 2 œufs et ajouter à la masse avec du sel et du poivre.
Bien mélanger le tout.

Pendant ce temps, faire bouillir les champignons dans de l'eau salée, puis les réduire en cubes.

Couper également l'oignon en cubes. Verser l'huile sur une poêle préchauffée, étaler les champignons et les oignons tranchés et faire revenir quelques minutes à feu vif. Puis ajouter le sel, le poivre et la crème aigre. Quand la crème aigre bout, ajouter la gousse d'ail hachée et retirer du feu.

Faire frire les galettes de pommes de terre dans une poêle séparée. Pour ce faire, versez de l'huile sur une poêle préchauffée et étalez la masse de pommes de terre à l'aide d'une cuillère, ne les épaississez pas trop frire des deux côtés.

Les crêpes de pommes de terre prêtes sont disposées sur une assiette, ajoutez généreusement la sauce aux champignons.

Bon appétit !

Recettes culinaires

Le Couscous de fonio (*)

Ingrédients pour 4 personnes :

- 500 g de fonio (*),
- 500 g d'épaule ou de collier de mouton,
- 200 g de tomates pelées et concassées,
- 4 carottes,
- 2 aubergines,
- 200 g de haricots blancs,
- 1 demi chou,
- 2 gros oignons,
- 2 gousses d'ail,
- 2 piments,
- 3 cuillerées à soupe d'huile,
- Sel et poivre

Préparation :

Pilez le fonio, lavez le méticuleusement en le débarrassant de ses impuretés.

Faites cuire le fonio à la vapeur dans un couscoussier. Mélangez et aérez avec une fourchette de façon à obtenir des grains qui ne collent pas.

Émincez les oignons. Pelez carottes et aubergines et coupez-les en morceaux. Coupez le chou en le débarrassant des plus grosses côtes. Écrasez les gousses d'ail.

Faites revenir dans l'huile la viande coupée en morceaux puis ajoutez l'oignon et laissez dorer. Ajoutez les carottes, les aubergines, le chou, l'ail, les haricots blancs et les piments à la viande. Laissez revenir dans l'huile quelques minutes. Ajoutez les tomates, salez et poivrez.

Recouvrez le mélange d'eau et laissez mijoter 1h30.

(*) Le fonio est une céréale (sans gluten) cultivée depuis des millénaires en Afrique de l'Ouest, notamment au Sénégal, au Mali, en Guinée ou au Burkina Faso. Elle ressemble à une herbe sauvage de la savane et produit de très petits grains qui, une fois cuits, offrent une semoule fine et légère. Son goût subtil et sa légèreté en font un des plats les plus fins de la cuisine d'Afrique de l'Ouest.

WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

World Customs Organization
Organisation mondiale des douanes

CERTIFICAT D'ACCRÉDITATION

Je certifie par la présente que

Mme. Oumou TRAORÉ KÉITA

a obtenu son accréditation en tant que

Conseiller Technique et Opérationnel en matière de droits de propriété intellectuelle (DPI) de l'Organisation Mondiale des Douanes

Kunio Mikuriya
Secrétaire général

Bruxelles, Belgique
Juillet 2022

Le Mali est à l'honneur à l'OMD Bruxelles,

Madame **Oumou TRAORÉ KEITA** vient d'être la première experte accréditée **OMD** francophone en droit de propriété intellectuelle DPI et la première dans toute l'Afrique et dans notre région Afrique Occidentale Centrale AOC...

Le conseil d'administration AIDF lui adresse ses vives félicitations.

Nos adhérents AIDF ont du talent .

Amusantes petites leçons tarifaires

par Nicolas Beytrison,
douane suisse

Comme chacun le sait, le tarif des douanes, également connu sous le nom de système harmonisé (SH), permet d'attribuer un code douanier à n'importe quelle marchandise, peu importe si cette marchandise est purement théorique, fictive, voire éthiquement improbable…

Quand un jeune employé vient chez nous, on s'amuse à lui demander de classer dans le SH les objets les plus invraisemblables. L'idée, derrière cet exercice, est multiple : il permet tout d'abord de se rendre compte que le SH couvre un très large spectre de marchandises, que des règles générales, véritables arbitres, permettent à plusieurs douaniers de classer un même produit dans la même position tarifaire, et que, finalement, il existe toute une technique d'analyse quasiment ludique, à chercher la bonne position pour un article donné.

Afin de faire profiter au mieux le lectorat du « Douanier Francophone » de cet article, sachez que le tarif suisse est repris sur le site internet gratuit www.tares.ch. Le système suisse reprend les codes à 6 digits du SH et y ajoute 2 digits, la sous-position nationale. Les numéros complets proposés dans le présent article sont donc les numéros de tarif suisses.

***

Classons pour commencer un abat-jour en verre, pour lampe de chevet. Pour notre collègue peu formé à la compréhension du tarif, nous sommes bons princes et nous leur donnons un premier indice : « Le verre est classé au chapitre 70. »

L'apprenant se précipite sur le 7016 (autres articles en verre moulé pour le bâtiment), hésite avec le 7018 (objets d'ornementation en verre), voire avec le 7020 (autres ouvrages en verre).

Voyant qu'il ne parvient pas à se décider, nous autorisons l'emploi de la recherche par mot. Tares.ch offre en effet cette possibilité et, lorsqu'on recherche 'abat-jour', le système nous donne le 9405.99 (autres parties de luminaires). La Suisse découpe plus finement cette position : les abat-jours sont ainsi classés au

- - - 9405.9911 (s'ils sont en matière à tresser)
- - - 9405.9912 (s'ils sont en matières textiles)
- - - 9405.9919 (s'ils sont en autres matières).

L'apprenant propose donc le 9405.9919 car le verre est clairement une autre matière.

Revoyons le processus qui a mené à cette solution, laquelle est fausse. Le premier indice est basé sur le réflexe naturel de classer dans le chapitre du verre un objet en verre. Le vrai douanier sait qu'il doit d'abord traiter un objet à tarifier selon les règles générales d'interprétation du tarif. La Règle Générale 1 stipule que le classement est déterminé légalement d'après les termes des positions et les notes de chapitres. Appliquons cet ordre et allons lire les notes du chapitre 70. La note 1e nous dit que le chapitre 70 ne comprend pas les appareils d'éclairage, […] les articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, ainsi que leurs parties, du no 9405. C'est ici la justification légale de classer l'abat-jour en verre au 9405, plus valide devant un juriste que le résultat de la recherche par mot.

Le 9405 est ventilé sur différentes marchandises et, au 9405.9X se trouvent les parties. Puisque nous avons répondu 'oui' à la question « Est-ce une partie ? » voyons la série de questions suivantes :

- - 9405.91 : partie en verre
- - 9405.92 : partie en matières plastiques
- - 9405.99 : parties en autres matières

Pas besoin d'aller plus loin : l'abat-jour en verre est classé au 9405.91 car il est une partie en verre avant d'être un abat-jour. Le numéro suisse correct est donc le 9405.9100.

***

Poursuivons notre petit jeu en demandant le classement d'un fruit imaginaire ! On présente un photomontage montrant un demi-kiwi soudé à une demi-fraise et on explique que ce fruit, frais mais complètement fictif, a quand même un numéro de tarif !

Évidemment, l'article est classé au chapitre 08 des fruits… Devant les options 0810.10 (fraise) et 0810.70 (kiwi), le choix est rude. Pour ne pas favoriser la fraise au détriment du kiwi, ou inversement, il arrive parfois que l'apprenant choisisse de prendre une troisième option en se dirigeant vers le 0810.90 (autres fruits).

Ici aussi, la réflexion est fausse et la bonne

façon de penser est donnée une fois de plus par les règles générales. Le règle 2B gère la tarification des objets constitués de deux matières : il faut activer la règle générale 3.

La règle 3A préconise de classer un objet selon la position la plus spécifique. Dans ce sens, un chat serait classé dans la position des félins plus justement que dans la position des animaux, car tous les félins sont des animaux, mais pas tous les animaux sont des félins. La position 'félins' est plus spécifique que la position 'animaux'. Ici, laquelle est la plus spécifique ? La fraise ? Le kiwi ? Impossible de départager les deux positions : elles sont autant spécifiques l'une que l'autre. Il faut donc poursuivre la recherche en activant la règle suivante, la 3B.

La notion de caractère essentiel est au cœur de la règle générale 3B. Quelle partie de ce fruit donne son caractère essentiel à cet hybride de science-fiction ? Ici aussi, une nouvelle fois, on va se battre, chacun avançant les arguments les plus convaincants pour l'un ou l'autre des numéros de tarif ; le vainqueur aura été le meilleur orateur, mais ce n'est pas ainsi que le SH doit fonctionner. Activons dès lors la règle générale 3C.

Cette dernière règle établit, qu'en dernier recours, le classement doit être effectué en choisissant la dernière position tarifaire valable pour l'objet en question. Notre kiwi-fraise est donc classé au 0810.70 comme kiwi car cette position tarifaire est lue après la position 0710.10 des fraises.

***

Finalement, on propose une marchandise peu éthique: de la viande humaine pour l'alimentation humaine. On ose parler d'anthropophagie, carrément ! L'idée même d'avoir un jour à tarifier de la viande humaine fait naturellement valser les estomacs de la plupart des douaniers du monde, mais imaginons un monde à la Mad Max dans lequel un État zombie décide de tarifier sa principale ressource en énergie…

Étonnamment, c'est l'objet parmi les trois présentés dans cet article qui génère le moins de problèmes quant à la découverte de sa position tarifaire. Sans s'en rendre compte, l'apprenant applique la règle générale 4 : il faut classer cette marchandise dans la position afférente à la marchandise la plus analogue : la viande de primate du 0208.30 fera très bien l'affaire !

***

De cet article, on retiendra donc les leçons suivantes :

* Partir sur le chapitre qui vient à l'instinct peut être un bon départ, mais il faut tout de suite confirmer ou infirmer ce choix en allant lire les indications contenues dans ses notes, selon la RG1.

* Une recherche par mots, même si le mot recherché figure dans les résultats, n'implique pas que la réponse donnée soit correcte. C'est une lecture attentive, et dans l'ordre, du SH qui permet un classement correct.

* Le SH permet d'attribuer un numéro de tarif a un objet qui n'existe pas.

Nicolas Beytrison

Chef d'équipe Douane Genève Rive Gauche
Département Fédéral des Finances DFF
Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF
Opérations
Douane Ouest

Route Blanche 24, 1226 Thônex

nicolas.beytrison@bazg.admin.ch
www.bazg.admin.ch

2ème Congrès de L'Association Internationale des Douaniers Francophones (AIDF)
Sousse du 3 au 5 Octobre 2022

Coupe nationale de Football de l'AS Douanes

Ce samedi 16 juillet 2022 aura été historique voire mémorable pour l'**AS Douanes** magistralement présidée par le **Colonel Adamou Abdou Zaroumèye**.

En effet, après six saisons sans le moindre titre, voici que les poulains du galactique tacticien «ordinateur» (sahélien de formation) **Abdouramane Issa Maiga** viennent de prouver à la face du monde, notamment footballistique, que le redécollage de notre équipe n'est pas un vain mot. En remportant la coupe nationale de football, elle étoffe ainsi son blason déjà redoré par son titre de deuxième de la Super Ligue. Des prouesses pour lesquelles l'équipe de l'**AS Douanes** s'en sort avec une enveloppe de 20 millions de francs CFA pour ce qui est de la coupe nationale et 5 millions de francs pour son titre de vice-champion mis en jeu par le Président de la République en personne.

Il faut noter que l**e Directeur Général des Douanes, le Colonel Harouna Abdallah** était au premier rang des supporters pour galvaniser ces jeunes qui n'ont ménagé aucun efforts au cours de cette tumultueuse saison afin d'en arriver là. Il a d'ailleurs ténu, en marge de la remise du trophée 🏆 à féliciter de vive voix les supporters ; lesquels, à l'instar des joueurs, ont égayé la circonstance ; avant de faire une mention spéciale à l'Union Sportive de la Gendarmerie Nationale (USGN) vaincue mais qui, selon lui, n'a pas démérité. Précisons enfin, que le match entre les deux équipes finalistes s'est joué en présence du **Président de la République, Chef de l'État, SEM Bazoum MOHAMED** et s'est soldé sur un score de quatre tirs à trois à la suite des tirs au buts après un nul de 1 à 1 à l'issue des 90 mn réglementaires.

Vivement l'année prochaine pour le doublé de la super ligue et de la coupe nationale !!

Et cet après-midi du mardi 19 juillet 2022, le Directeur Général des Douanes a présenté la dame coupe au **Ministre des Finances, Dr Ahamed Jidoud** en présence du staff de l'**AS Douanes**.

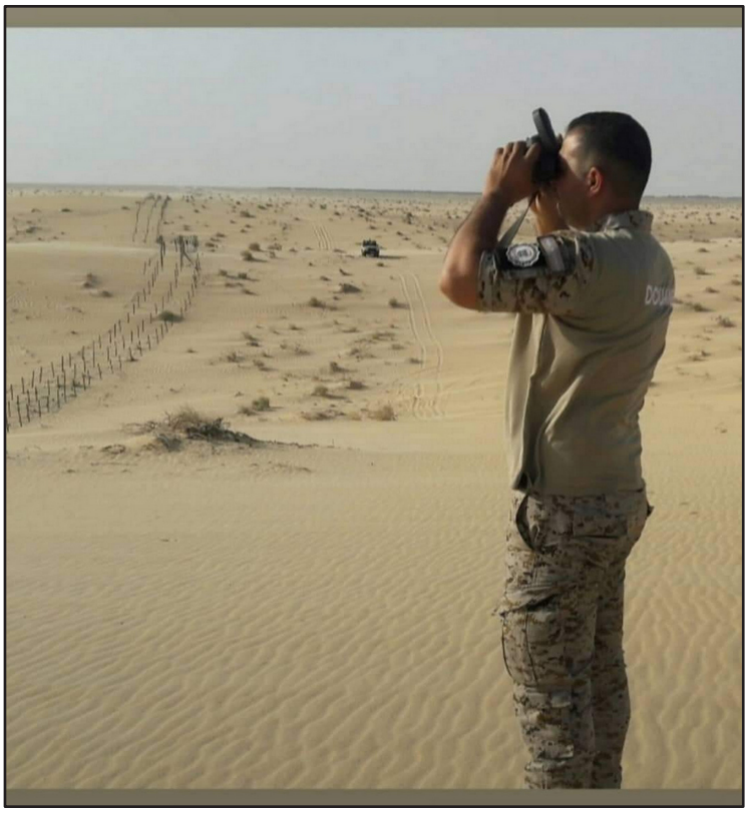

Douanier tunisien à la frontière

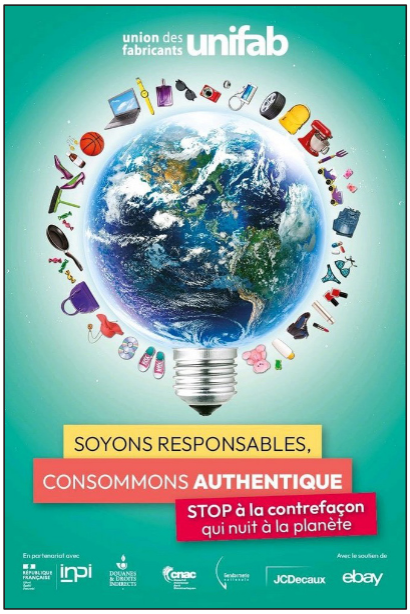

Défilé des douaniers pour la fête nationale

Nos collègues douaniers de Belgique ont encore une fois participé au traditionnel défilé lors de la fête nationale belge.

Vous trouverez quelques photos qui illustrent ce temps fort pour la Douane belge.

Entraînement au défilé…

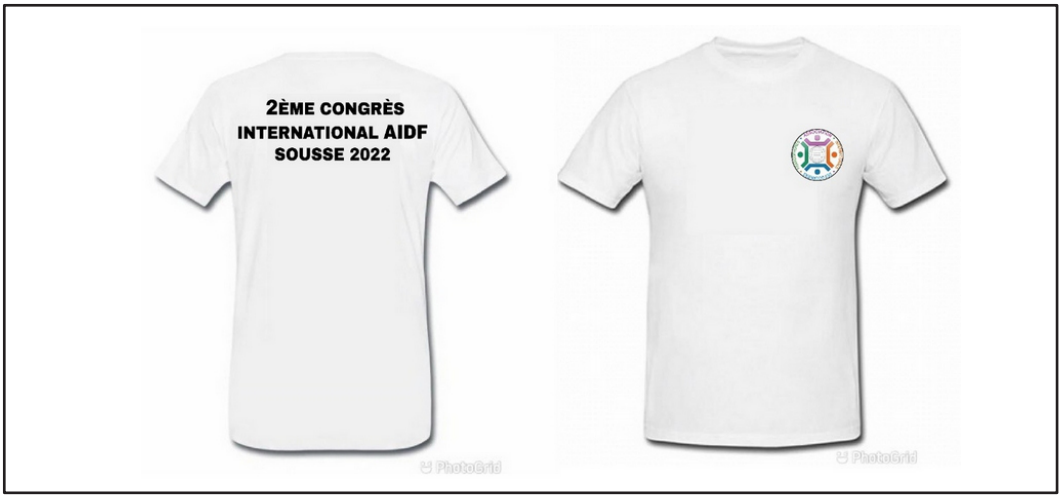

*Photo du t-shirt officiel du 2ème congrès international **AIDF** Sousse 2022.*

Fermeture des frontières au Nigéria un échec !

Par Serge Rinkel
Vice-Président AIDF

Vice-président et cocréateur de **l'AIDF**, que vous connaissez déjà pour ses articles divers, **Serge Rinkel** expert de la criminalité transfrontalière, a travaillé sur les frontières africaines pendant plus d'une vingtaine d'années, notamment au Nigéria où par le passé, il a conseillé les douanes (NCS), le service de l'Immigration (NIS) et le service anti-drogue (NDLEA). Témoin récent d'une fermeture de frontière qui, selon lui, aurait pu être évitée, il nous a adressé son analyse de la situation. Vous pourrez réagir de manière constructive, en nous adressant un email ou un sms qui seront publiés dans notre prochain numéro.

Le Directeur de publication.

Fermeture surprise des frontières du Nigéria

Brusquement, dans la nuit du 20 au 21 août 2019, le Nigeria a surpris tous les acteurs interrégionaux du commerce transfrontalier, en fermant soudainement et unilatéralement ses frontières, grâce à l'intervention d'unités spéciales mixtes, composées de douaniers, d'agents de l'Immigration, de la Police, et des Forces Armées nigérianes.

Force publique et Forces armées avaient été préparées dans le plus grand secret, par une formation spéciale conduisant à un plan d'action commun. En employant des méthodes militaires, tous les agents désignés ont alors bloqué toute importation depuis les pays voisins : Bénin, Niger, Tchad et Cameroun, ne laissant désormais passer que les personnes et interdisant tous les mouvements de biens et leurs moyens de transport. C'est une incroyable surprise vis-à-vis des douaniers de l'autre côté de la frontière qui se sont demandés à quoi jouaient soudainement les douanes nigérianes.*Le poste frontière juxtaposé de Sémé-Kraké, véritable complexe frontalier entre Bénin et Nigéria.*

(Photo Commission Européenne) l'auteur de cet article y a séjourné, professionnellement. L'Union Européenne en a assuré le financement, ***dans le cadre du Programme régional de facilitation des transports****, adopté par la 26ème Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.*

Ce faisant, le Nigéria, a violé les règles de liberté de mouvement des biens au sein de la CEDEAO, dont les textes fondamentaux, ont évidemment été bafoués. Cette décision de fermeture a été vivement critiquée dans les mois qui suivirent, par les chefs d'État de la région, ceux là même qui ont approuvé le programme des postes juxtaposés afin de faciliter les transports transfrontaliers !

L'impact sur les pays voisins

Cette fermeture aura un impact immédiat sur l'économie des pays concernés, surtout celle de l'état du Bénin, le principal exportateur frontalier de denrées alimentaires vers le Nigéria.

Douanier nigérian et béninois travaillant dans les mêmes bâtiments, c'est précisément l'avantage des postes juxtaposés qui ne sont évidemment pas prévus pour fermer. (photo CEDEAO)

Dès le début du blocage frontalier, les représentants des douanes nigérianes ont prétendu qu'il ne s'agissait là que d'un simple exercice conjoint de sécurité visant à lutter, de manière inopinée contre la criminalité transnationale. "Nos agences de sécurité se sont réunies pour tisser de nouveaux liens opérationnels afin de déployer une stratégie de réponse commune, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité permanente, au sein des zones frontalières. « Il nous faut agir, contre la contrebande très active et contre la prolifération des armes qui alimentent les mouvements terroristes" a ainsi déclaré à la presse internationale, John Atta, porte-parole du Service Nigérian des Douanes.

Fonctionnaires béninois à Sémé Kraké. (Photo Douanes du Bénin).

La brutale fermeture des frontières va pourtant durer beaucoup plus longtemps, et on n'apprendra qu'il ne s'agit en rien d'un exercice. En fait on comprendra rapidement, au fur et à mesure des premiers jours du blocage, qu'il s'agissait pour le Nigéria, de juguler la contrebande afin d'encourager la production nationale, notamment celle du riz et du maïs. « Il faut favoriser le développement d'une industrie qui économise des devises au pays ». Les nigérians sont de grands consommateurs de riz, surtout le « Jollof ». Ils en mangent beaucoup, mais n'en produisent pas assez. Ils en importent un gros pourcentage dans leurs ports, mais ce riz est taxé à l'entrée à 70%. Les pays voisins ont quant à eux réduit la taxation à 7% au Bénin ou même à 0% au Cameroun. En important du riz d'Asie dans un pays voisin puis en transitant ce riz sur le Nigéria, on peut alors encaisser de larges bénéfices.

Le ciblage du Port de Cotonou

Le port béninois de Cotonou était principalement dans le collimateur des autorités nigérianes qui l'accusent de couvrir des importations illégales, destinées surtout au Nigéria. Ce port est ainsi devenu en quelques années une « annexe » des installations portuaires de Lagos, situées au cœur d'une concentration urbaine de plus de 20 millions d'habitants, véritable poumon économique du pays, mais aussi une ville congestionnée et gangrenée par une corruption endémique et des réseaux criminels locaux.

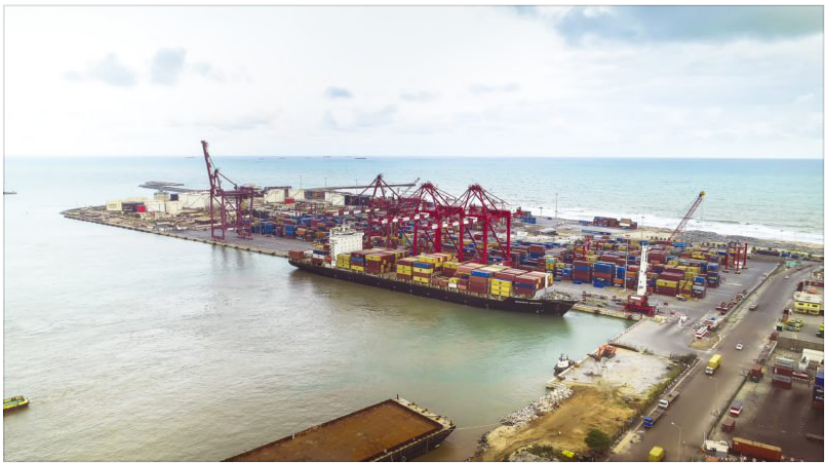

Une partie du port de Cotonou, qui s'est beaucoup agrandi. (Photo Port de Cotonou).

Un corridor d'une centaine de kilomètres sépare les deux grandes villes portuaires. D'immenses quantités de poulets surgelés, de riz, de maïs, de tissus (Wax), mais aussi de voitures de seconde main, arrivaient constamment au port de Cotonou, d'où elles étaient réexpédiées sur le Nigéria par des intermédiaires béninois et nigérians.

Si en théorie un produit fabriqué dans un pays membre de la CEDEAO peut circuler librement dans les autres pays de la région économique, ce n'est pas le cas pour un produit importé qui n'acquitte pas les taxes nigérianes. Ainsi les contrebandiers importaient des marchandises au Bénin, les rempaquetaient aussitôt comme le riz, voulant ainsi le faire passer pour un produit local béninois, avant qu'il ne soit réexpédié vers le Nigéria où il était vendu nettement moins cher que les produits locaux « Ce n'est pas correct, c'est une atteinte à la libre concurrence » ont déclaré plusieurs responsables nigérians des affaires étrangères, des finances et du commerce.

Dans l'autre sens, le Bénin, importe du Nigeria, comme d'autres pays de la région, de l'essence transportée quotidiennement en contrebande à moto ou en scooter dans des jerricans ou des jarres en verre, essence appelée K'PAYO, beaucoup moins chère, vendue le long de toutes les routes du Bénin, pays qui de ce fait, ne possède qu'un nombre infime de stations à essence officielles. Mais cette fois-ci, la contrebande profite au Nigéria, pays source.

Un contrebandier béninois transportant de l'essence achetée au Nigéria (Photo Pascal Tohou)

Cette mesure de fermeture d'août 2019, a entraîne des conséquences économiques dramatiques au niveau de l'interrégion : asphyxiant le Bénin, le sud du Niger (la hausse des prix de denrées alimentaires au Nigéria a même exacerbé la situation de vulnérabilité de nombreux ménages particulièrement dans la région de Tillabéri). Le Nord du Cameroun et les environs du lac Tchad ont également ressenti la hausse du coût des denrées au Nigéria mais cela a également frappé des pays comme le Togo (grand producteur de tomates, qui ne pouvait plus exporter ses fruits et légumes) et le Ghana. Mais au Nigéria les communautés frontalières ont été très touchées, elles-mêmes vivant essentiellement du commerce avec les voisins, souvent membres de la famille, car appartenant aux mêmes ethnies qu'au Bénin : Yoruba (ou Nago), Gun (Egun) et autres personnes parlant Ajo dans le sud, les Beriba (Borgwa) au centre et les ethnies Peul, Fulani et Hausa du nord, ethnies qui chevauchent la frontière entre les deux pays.

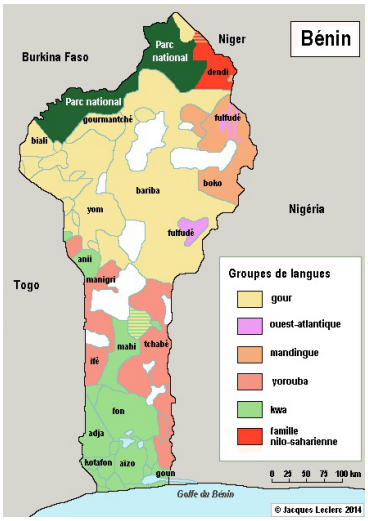

Bénin, cartes des ethnies frontalières en 2014

Historiquement, le sud et le centre du Bénin ont fait partie de l'ancien empire d'Oyo. L'affinité culturelle associée à la politique de bon voisinage du Nigéria a éclairé la participation du Nigéria à des projets économiques, industriels et aux entreprises agricoles avec les béninois. Telle a été l'histoire de la cimenterie d'Onigbolo (province de Queme) et celle de la sucrerie de Savé (province du Zou) au Bénin.

Le Nigeria faisait preuve de protectionnisme, notamment en matière de subventions massives qu'il accordait depuis longtemps au ciment ou au sucre. Aujourd'hui en 2022, ces subventions ont été supprimées.

En revanche, par le passé, dans le cas du textile, le Nigeria a vécu une très mauvaise expérience. Autrefois florissante, cette industrie, pourvoyeuse de nombreux emplois locaux a été « dévastée » par les importations de contrefaçons en provenance de Chine, cargaisons que des fraudeurs Nigérians commandaient sur place et importaient chez eux, via les pays du voisinage.

Liste des marchandises prohibées à l'importation au Nigéria pendant la fermeture

Les produits, qui se sont retrouvés interdits à l'importation au Nigéria ont été les suivants : Sorgho, millet (céréales : riz étuvé, riz blanchi, mil, maïs importé), farine de blé, huile végétale en vrac ou en fûts, marchandises conteneurisées par voie terrestre, poulets congelés, manioc et produits dérivés, jus de fruits, eau minérale (gazéifiée et non gazéifiée), spaghetti et nouilles (pâtes alimentaires coupées en lanières minces), biscuits de toutes sortes, comprimés et assimilés, par voie orale, sucrerie tels bonbons et chocolats, bière en bouteille ou en canette, spirale pour répulsion de moustiques, pneus réchappés ou usagés, machine à sous, friperie, réfrigérateurs et climatiseurs usagés, appareils compresseurs usagés, ciment ensaché, véhicules de toutes sortes par voie terrestre, véhicules de plus de 08 ans d'âge, textiles de toutes sortes par voie terrestre, tissus imprimés (Ankara), cahiers, enveloppes, gypse, pioches. Cette liste est dense, et le contenu des conteneurs réfrigérés est vaste ! il faut comprendre aussi qu'il y a un malaise, dans une communauté économique il ne doit pas y avoir de telles prohibitions et de telles différences de taxations. Mais c'est ainsi, tout à fait comme en Europe où cigarettes, tabac, alcool et beaucoup d'autres produits ont des prix différents créant une contrebande qui ne disparaît pas entre le Luxembourg et la France, entre Espagne, Andorre et France entre îles Anglo-Normandes et France ou Royaume Uni etc.

Le premier blocage du président Buhari en 1984

Les douaniers béninois les plus anciens rappellent aussi que la fermeture de frontière par le Nigeria n'a rien de nouveau. Elle a marqué l'histoire des relations du Bénin avec son géant de voisin. Ces différentes fermetures ont toujours été décidées unilatéralement du côté nigérian prenant souvent un caractère répressif. Presque tous les Présidents nigérians depuis 1960 s'y sont essayé, chacun avec son tempérament ou sa sensibilité. En 1984, sous prétexte de récession, c'est déjà la première décision du jeune Général Muhammadu Buhari, devenu Président après un coup d'état. Il ferme alors les frontières pour officiellement enrayer la contrebande ; son principal dispositif est de mettre en place une zone de protection nationale dépourvue de tout approvisionnement en produits interdits ou prohibés.

1984, Buhari, devenu président par coup d'état

Pour mettre en garde et impressionner commerçants et fraudeurs, Buhari a même ordonné le démantèlement de tous les marchés frontaliers ; l'espace ainsi libéré a été immédiatement octroyé à d'importants contingents militaires nigérians qui pouvaient tirer à vue sur tout contrebandier refusant de se soumettre aux contrôles. Ce verrouillage frontalier a duré deux ans et la réouverture de la frontière est intervenue en 1986, après qu'un nouveau coup d'état ait porté au pouvoir le général Babangida, ce qui s'est révélé salvateur pour le commerce intra-frontalier et l'économie du Bénin.

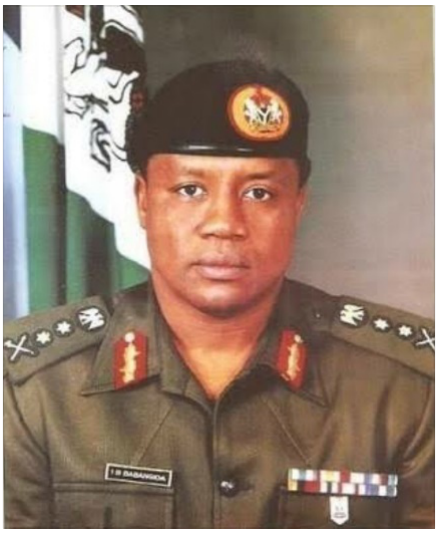

Ibrahim Babangida en 1986

Les fermetures sont néfastes !

Tous les experts douaniers notent avec insistance, que dans des cas similaires, la véritable question n'est pas d'interdire les importations, mais plutôt de se demander quel est le juste niveau de protection commerciale dont on a besoin. Fermer les frontières c'est réduire le commerce, les emplois, encourager la création de nouveaux réseaux de contrebande et leur marché clandestin, c'est faciliter la corruption, c'est favoriser des mariages de connivence entre réseaux criminels, c'est aussi alimenter indirectement le financement du terrorisme. La nécessaire compétitivité commerciale entre pays, ne nécessite surtout pas de fermer les frontières. A l'échelle régionale, il est essentiel de renforcer la coopération douanière et policière afin de lutter efficacement contre la contrebande, les trafics et la corruption. La réponse doit reposer sur une action commune dans les domaines de la fraude, de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme et dans le développement mutuel des actions commerciales saines. En échangeant constamment des informations entre douanes et services de la force publique et en générant des enquêtes communes sur les réseaux régionaux de la contrebande avec l'aide de l'OMD et d'INTERPOL, en finançant aussi des projets de développement régional à impact rapide dans les zones vulnérables, on va contribuer à offrir un horizon économique viable et durable aux populations locales les plus dépourvues évitant ainsi leur récupération par les réseaux de l'économie illégale, ou par ceux du terrorisme. L'avenir est là. C'est de travailler ensemble, sans jalousie, sans privilège, pour trouver des solutions qui ne lèsent personne. Il ne faut plus fermer de frontière. Les spécialistes des flux commerciaux que sont les douaniers, peuvent trouver des solutions, encore faut-il les consulter ! l'AIDF prouve s'il le fallait, que les douaniers sont parfaitement aptes à réfléchir collectivement et à s'entretenir, dans une bonne ambiance, pour mieux protéger les citoyens, dont ils ont la charge.

Un tweet rouvre les frontières

C'est finalement par un Tweet que le président Muhammadu Buhari annonce le **16 décembre 2021** la réouverture des frontières terrestres du Nigeria. Cette fermeture a fini par asphyxier le commerce transfrontalier, pourtant vital dans cette sous-région. C'est bien la preuve de l'inutilité de cette fermeture.

Après la confirmation de sa décision, cambistes, vendeurs, transporteurs, maraîchers indépendants, éleveurs, petits commerçants, marins de bateaux côtiers, chauffeurs de taxi et de

camion, mécaniciens, courtiers en douane ont recommencé à affluer à pied, à moto, en voiture ou à bord de leur bateau ou de leur véhicule de transport vers les frontières terrestres et maritimes. Cette nouvelle positive a provoqué une immense vague de joie parmi tous ceux qui dépendent de ces frontières pour vivre, douaniers et leur famille y compris. A l'annonce, tous on fait la fête, heureux de cette fin de cauchemar.

Juste avant de libérer ses frontières, une quinzaine de jours avant, il y a eu, un premier signe : le Nigéria, qui a beaucoup hésité avant, a finalement accepté officiellement son adhésion à la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Étant le plus grand marché d'Afrique, ce pays ne pouvait pas renoncer à la nouvelle zone à l'échelle du continent. Car c'est un mastodonte qui représente à lui seul environ 75% du PIB de l'Afrique de l'Ouest, et presque un quart du PIB du continent africain, donc pas question pour lui de rester en marge de ce nouveau marché. De toute façon, face à la récession économique provoquée par la pandémie de coronavirus, la perte de revenus liées à la disparition des droits de douane et des taxes à l'entrée, la flambée des prix des biens alimentaires, la fermeture était de toute manière, de plus en plus critiquée et dénoncée par la population nigériane. D'autant plus que ce blocage allait à l'encontre de tous les traités de libre-échange et de libre circulation des biens et des personnes signés au sein de la CEDEAO ou prévus par les textes de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Tout n'est pas encore réglé, en ce jour d'août 2022, pour autant, nombre de produits restent encore interdits d'entrée sur le territoire nigérian. C'est le cas du riz, de la volaille et de tous les produits prohibés. Le riz, l'huile et les pâtes sont surtaxés au Nigeria, par rapport aux pays voisins comme le Bénin et le Togo

Avec une population de plus de 200 millions d'habitants le Nigéria dispose de ressources naturelles importantes. Il exporte plus de 2 millions de barils de pétrole chaque jour, ainsi que du gaz acheté par plusieurs pays, mais cet État malheureusement, compte aussi le plus grand nombre de personnes en Afrique, vivant sous le seuil de l'extrême pauvreté. Cette fermeture des frontières n'a rien arrangé pour elles, au contraire d'autant que la guerre contre le terrorisme et le banditisme continue. Elle fait beaucoup de victimes et rend les routes alimentaires périlleuses.

Si le Bénin, le Togo, le Ghana, le Niger et le Tchad et d'autres états ont beaucoup souffert de cette fermeture, les Nigérians sont en fait, les premières victimes de cette extrême politique de protectionnisme, le prix du riz s'est envolé, car il n'y a pas assez de riz importé à acheter dans le pays, La contrebande continue, le gouvernement espérant toujours que les agriculteurs locaux puissent en produire davantage pour combler le manque. Mais les règles de l'agriculture locale et les problèmes du changement climatique, et l'insécurité permanente n'encouragent pas les paysans et le Nigéria n'est pas un pays de rizières : son riz n'est pas aussi bon que le riz importé !. Doit on rappeler également que les importations de riz d'Asie au Bénin, sont principalement organisées par des fraudeurs nigérians ?

La fameuse tomate trèfle du Togo, Interdite au Nigéria !

Plusieurs analystes économiques du Nigeria ont mis en doute l'efficacité de cette mesure de fermeture des frontières terrestres surtout dans le but de favoriser une production locale. La lutte contre tout trafic, si elle est concentrée aux postes frontaliers d'un seul pays est vouée à l'échec : en partie parce que la longueur des frontières et le volume du commerce transfrontalier rendent surveillance et blocage difficiles voire impossibles : une frontière peut d'autant moins être rendue

étanche que sa fermeture, même imparfaite, en rend le franchissement davantage rentable et donc attractif. Dans cet exemple de fermeture des points de passage autorisés, les parties de frontière isolées, boisées, composées de rivières et de pistes qui traversent des régions accidentées ou difficiles d'accès ont été fort utilisées, à tel point que la contrebande n'a jamais cessé.
Les agriculteurs togolais et béninois, les acheteurs nigérians, nigériens, camerounais et tchadiens ont continué leur échanges pendant 16 mois, tandis que les contrebandiers du riz qui sont également considérés par beaucoup, comme les pourvoyeurs de bonne nourriture à meilleur marché, sont devenus des personnages populaires, assistés par les populations frontalières, qui ont vu en eux, des défenseurs de l'approvisionnement de survie et du maintien de coûts abordables, car sans riz, sans maïs, sans huile, sans volaille et sans légumes, on finit par mourir de faim.

En fin de compte, une politique de lutte contre les trafics doit d'autant plus éviter le tout répressif que son efficacité est aussi faible que son coût est élevé. La lutte contre le trafic ciblé par les autorités nigérianes avait un côté ridiculement grave, les belles tomates du Togo ont pourri sur pied, alors qu'elles devaient continuer à nourrir les familles. Toute stratégie doit être partagée au niveau régional avec des retombées économiques et politiques favorables : une telle lutte, nous l'avons déjà mentionné, se pense, non à l'échelle d'une frontière que l'on militarise à outrance, mais à l'échelle de l'interrégion concernée, celle dont on cherche à assurer la stabilité, la sécurité, notamment à travers son développement économique. Les gens ne peuvent mourir de faim sans réagir, les pays doivent se préoccuper de leur approvisionnement. En effet, plutôt que de résoudre les causes d'un trafic, c'est cette politique régionale qu'il faut conduire, une véritable politique de développement économique qui doit prévoir des retombées positives durables et plus de bien-être pour tous. Il faut lutter contre la contrebande de manière intelligente : On peut confier ce volet à la CEDEAO en priorité. En se limitant au répressif dans un seul pays, on ignore les mécanismes et les moteurs de l'activité trafiquante. Seuls, le développement économique et la prévention sont nécessairement moins contre-productifs que la répression. Dans le domaine douanier, la répression à outrance fait toujours la preuve de son échec. De plus y a-t-il vraiment contrebande lorsqu'il s'agit de nourriture que tout le monde veut acheter ? Qu'en pensent les membres de l'AIDF, qui eux travaillent en frontière et notamment qu'en pensent ceux-là mêmes qui ont vécu des épisodes de cette fermeture ? En tout cas les frontières ouvertes en décembre 2021, la contrebande continue avec de grosses expéditions du Bénin.
Ci-dessous un groupe de douaniers nigérians, assistent à l'inspection de douze camions de contrebande de riz en provenance du Bénin, le 4 août 2022. Il y avait au total 7 261 sacs de 50 kg de riz étuvé étranger, d'autres marchandises dont 201 cartons d'assaisonnement périmé (cubes de poulet). La cargaison était d'une valeur d'environ 830 000 Euros.
Vous avez bien compris que les douaniers n'y sont pour rien dans cette fermeture comme dans ces flux de contrebande post-fermeture, ils obéissent aux instructions qui leur sont données. Il n'appartient pas à notre association internationale de critiquer les décisions, mais nous pouvons soumettre de nouvelles idées qui visent à améliorer ce type de situation.

Allemagne

Galonnage de la douane terrestre

Dienstgradabzeichen Landzoll

Amtsbezeichnung	Kürzel	DGAs funktional (Aufschiebeschlaufe)	DGAs repräsentativ (Schulterklappe)	Besoldungs-stufe	entsprechende Entgeltgruppe
Einfacher Dienst					
Zollwachtmeister/ -in	ZW/ -in			A2	E2
Zolloberwachtmeister/ -in	ZOW/ -in			A3	E3
Zollhauptwachtmeister/ -in	ZHW/ -in			A4	E4
Erste/ -r Zollhauptwachtmeister/ -in	EZHW/ -in			A5	E5
Erste/ -r Zollhauptwachtmeister/ -in (A6e)	EZHW/ -in (A6e)			A6e	
Mittlerer Dienst					
Zollsekretär/ -in	ZS/ -in			A6m	E6
Zollobersekretär/ -in	ZOS/ -in			A7	E7
Zollhauptsekretär/ -in	ZHS/ -in			A8	E8
Zollamtsinspektor/ -in Zollbetriebsinspektor/ -in	ZAI/ -in ZBI/ -in			A9m	E9a
Zollamtsinspektor/ -in mit Zulage Zollbetriebsinspektor/ -in mit Zulage	ZAI/ -in +Z ZBI/ -in +Z			A9m+Z	
Gehobener Dienst					
Zollinspektor/ -in	ZI/ -in	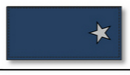		A9g	E9b
Zolloberinspektor/ -in	ZOI/ -in	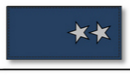		A10	E10
Zollamtmann/ -frau	ZAM/ ZAF			A11	E11
Zollamtsrat/ -rätin	ZAR/ -in			A12	E12
Zolloberamtsrat/ -rätin	ZOAR/ -in			A13g	
Höherer Dienst					
Regierungsrat/ -rätin	RR/ -in			A13h	E13
Oberregierungsrat/ -rätin	ORR/ -in			A14	E14
Regierungsdirektor/ -in	RD/ -in			A15	E15
Leitende/ -r Regierungsdirektor/ -in	LRD/ -in			A16	
Abteilungsdirektor/ -in	AD/ -in			B2/B3	
Direktionspräsident/ -in	DP/ -in			B6	
Vizepräsident/ -in der Generalzolldirektion	VP/ -in			B7	
Präsident/ -in der Generalzolldirektion	P/ -in			B9	

Allemagne

Galonnage de la douane maritime

Dienstgradabzeichen Wasserzoll

Amtsbezeichnung	Kürzel	DGAs funktional (Aufschiebeschlaufe)	DGAs repräsentativ (Schulterklappe) *Hemd/ Bluse + Mantel*	DGAs repräsentativ (Ärmelstreifen) *Anzugjacke*	Besoldungs-stufe
Mittlerer Dienst					
Zollschiffssekretär/ -in Zollsekretär/ -in Regierungssekretär/ -in	ZSS/ -in ZS/ -in RS/ -in			wie Schultertressen	A6m
Zollschiffsobersekretär/ -in Zollobersekretär/ -in Regierungsobersekretär/ -in	ZSOS/ -in ZOS/ -in ROS/ -in			wie Schultertressen	A7
Zollschiffshauptsekretär/ -in Zollhauptsekretär/ -in Regierungshauptsekretär/ -in	ZSHS/ -in ZHS/ -in RHS/ -in			wie Schultertressen	A8
Zollschiffsamtsinspektor/ -in Zollschiffsbetriebsinspektor/ -in Zollamtsinspektor/ -in Regierungsamtsinspektor/ -in	ZSAI/ -in ZSBI/ -in ZAI/ -in RAI/ -in			wie Schultertressen	A9m
Zollschiffsamtsinspektor/ -in Zollschiffsbetriebsinspektor/ -in Zollamtsinspektor/ -in Regierungsamtsinspektor/ -in mit Zulage	ZSAI/ -in +Z ZSBI/ -in +Z ZAI/ -in +Z RAI/ -in +Z			wie Schultertressen	A9m+Z
Gehobener Dienst					
Zollinspektor/ -in Regierungsinspektor/ -in	ZI/ -in RI/ -in			wie Schultertressen	A9g
Zolloberinspektor/ -in Regierungsoberinspektor/ -in	ZOI/ -in ROI/ -in			wie Schultertressen	A10
Zollamtmann/ -frau Regierungsamtmann/ -frau	ZAM/ ZAF RAM/ RAF			wie Schultertressen	A11
Zollamtsrat/ -rätin Regierungsamtsrat/ -rätin	ZAR/ -in RAR/ -in			wie Schultertressen	A12
Zolloberamtsrat/ -rätin Regierungsoberamtsrat/ -rätin	ZOAR/ -in ROAR/ -in			wie Schultertressen	A13g
Höherer Dienst					
Regierungsrat/ -rätin	RR/ -in			wie Schultertressen	A13h
Oberregierungsrat/ -rätin	ORR/ -in			wie Schultertressen	A14
Regierungsdirektor/ -in	RD/ -in			wie Schultertressen	A15
Leitende/ -r Regierungsdirektor/ -in	LRD/ -in				A16
Abteilungsdirektor/ -in	AD/ -in				B2/B3
Direktionspräsident/ -in	DP/ -in				B6
Vizepräsident/ -in der Generalzolldirektion	VP/ -in				B7
Präsident/ -in der Generalzolldirektion	P/ -in				B9

Tressenbreiten	schmal	7 mm	7 mm	7 mm
	mittel	14 mm	14 mm	14 mm
	breit	26 mm	26 mm	52 mm

Autriche

Les douanes autrichiennes ont abandonné le galonnage ci-dessous: le 30 avril 2004.

Belgique

Administrateur général

Conseiller

Expert fiscal

Assistant financier

Collaborateur financier

Adjoint de l'Administrateur général

Attaché

Expert financier

Assistant administratif

Collaborateur administratif

Conseiller général

Attaché

Les grades des douanes belges se portent sur la poitrine sur les chemises, les pulls et l'uniforme de cérémonie.

À gauche le mot Douane dans la même couleur que le grade (argenté ou doré), à droite le grade.

Le grade n'est pas porté sur les T-Shirts ou Polos.

BENIN

TAMIEL
Lot 1062 Cadjehoun III Cotonou (Rép. du Bénin)
01 BP. 3664 RP - Tel.: (+229) 21 30 63 12 - Fax: (+229) 21 30 63 65
E-mail: stetamiel02@hotmail.fr

LES INSIGNES DE GRADE

Dimensions

1 Corps des Brigadiers

Brigadier de 3ème classe | Brigadier de 2ème classe | Brigadier de 1ère classe

2 Corps des Agents de Constatation

Agent de Constatation de 2ème classe | Agent de Constatation de 1ère classe | Agent de Constatation de classe principale | Agent de Constatation de classe exceptionnelle | Agent de Constatation hors classe

TAMIEL, votre partenaire de proximité !

3 Corps des Officiers

Contrôleur de 2ème classe | Contrôleur de 1ère classe | Contrôleur de classe principale

Inspecteur de 1ère classe | Inspecteur de classe principale | Inspecteur de classe exceptionnelle

4 Elèves et stagiaires

Elève brigadier | Brigadier stagiaire | Elève Agent de Constatation | Agent de Constatation stagiaire | Elève Contrôleur | Contrôleur stagiaire

TAMIEL, votre partenaire de proximité !

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

LE GALONNAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET ACCISES «DGDA»

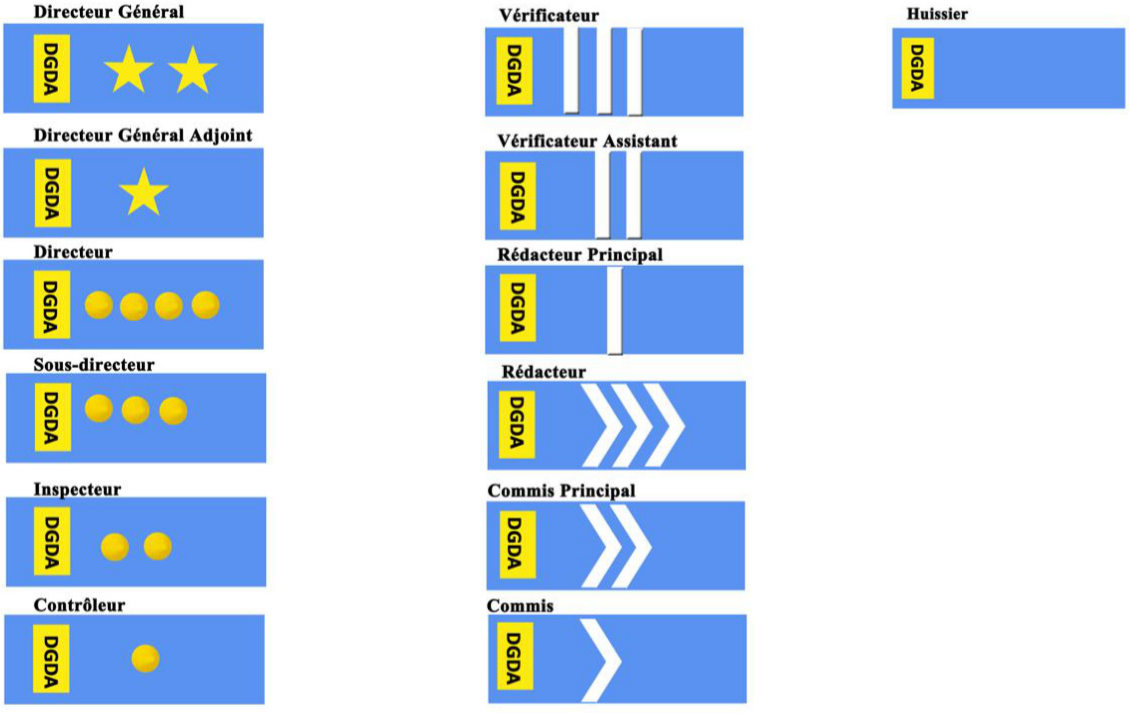

CAMEROUN

MAROC

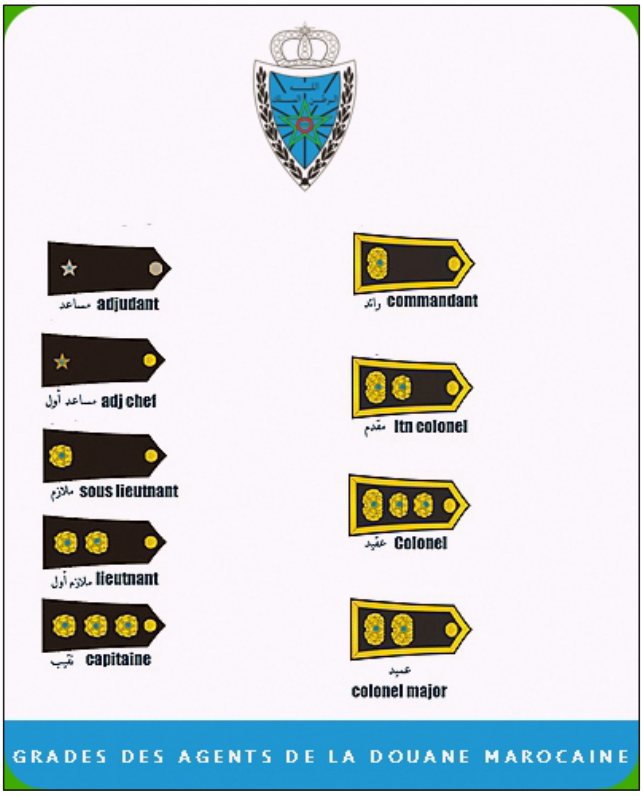

GABON

COLONEL
(Inspecteur Principal)

LIEUTENANT COLONEL
(Inspecteur Principal)

COMMANDANT
(Inspecteur Central)

CAPITAINE
(Inspecteur)

LIEUTENANT
(Contrôleur)

ADJUDANT
(Agent de constatation)

Galonnage terrestre :

Agent de constatation

Agent de constatation principal de 2ème classe

Agent de constatation principal de 1ère classe

Contrôleur de 2ème classe

Contrôleur de 1ère classe

Contrôleur principal

Inspecteur

Inspecteur régional

Inspecteur principal

Directeur et Directeur principal des services douaniers

Administrateur

Administrateur supérieur

Administrateur général

Galonnage marins et aviateurs

Agent de constatation

Agent de constatation principal de 2ème classe

Agent de constatation principal de 1ère classe

Contrôleur de 2ème classe

Contrôleur de 1ère classe

Contrôleur principal

Inspecteur

Inspecteur régional

Inspecteur principal

Directeur et Directeur principal des services douaniers

Administrateur

Administrateur supérieur

Aspirant

Aspirant/e spécialiste en douane et sécurité des frontières, jusqu'au diplôme de spécialiste

Appointé

Collaborateur/trice sans fonction dirigeante qui n'a pas terminé la formation de spécialiste en douane et sécurité des frontières ou qui exerce une autre tâche pour laquelle la formation n'est pas nécessaire.
Fonction : **Collaborateur/trice spécialisé/e Moyens de transport**

Caporal

Spécialiste en douane et sécurité des frontières avec formation de base achevée et une spécialisation suivie.

Fonction : **Spécialiste en douane et sécurité des frontières**

Sergent

Collaborateur/trice ayant des tâches de conduite opérationnelles dans le cadre des engagements (pas de conduite du personnel).

Fonction : **Chef/fe d'équipe**

Sergent- major

Chef/fe d'un team avec des tâches de conduite (évaluation des collaborateurs).

Fonction : **Chef/fe de groupe**

Adjudant

Chef/fe ayant des responsabilité thématiques ou procédurales au niveau régional

Fonction : **Coordinateur/trice Affaires de personnel au niveau régional**

Adjudant d'état-major

Chef/fe ayant des responsabilité thématiques ou procédurales au niveau du domaine de direction

Fonction : **Coordinateur/trice gestion de la qualité et gestion des risques, domaine de direction.**

Lieutenant

Chef/fe ayant des responsabilité de conduite et thématiques dans un team plus important.

Fonction : **Chef/fe Exécution des tâches et soutien à la conduite au niveau local**

Premier-Lieutenant

Chef/fe ayant des responsabilités de conduite et thématiques dans un team plus important.

Fonction : **Chef/fe d'unité au niveau local**

Capitaine

Chef/fe ayant des responsabilités de conduite et thématiques dans un team plus important et avec grande responsabilité.

Fonction : **Chef/fe Engagement au niveau régional**

Major

Responsabilité en matière de conduite et de résultats dans une zone plus vaste (niveau local).

Fonction : **Chef/fe niveau local**

Lieutenant-Colonel

Conduite d'un état-major plus important.

Fonction : **Chef/fe État-major domaine de direction Opérations.**

Colonel

Responsabilité en matière de conduite et de résultats dans une zone plus vaste (niveau régional)

Fonction : **Chef/fe niveau régional au niveau régional.**

Vice-Directeur

Vice-directeur/Vice-directrice (compétence de nomination au chef de département).

Fonction : **Vice-directeur/Vice-directrice.**

Directeur/Directrice suppléant/e

Directeur/Directrice suppléant/e (compétence de nomination au chef de département)

Fonction : **Directeur/Directrice suppléant/e.**

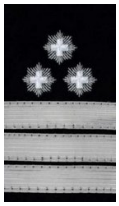

Directeur/Directrice

Directeur/Directrice d'office (compétence de nomination au Conseil fédéral)

Fonction : **Directeur/Directrice.**

UKRAINE

Galonnage des douanes ukrainiennes

BRÈVES … BRÈVES … BRÈVES … BRÈVES … BRÈVES

IMPORTANTES SAISIES DE CIGARETTES CONTREFAITES PAR LA DOUANE BELGE !

Le 23 août 2022, la douane a procédé à plusieurs perquisitions dans des entrepôts d'Enghien, Dilbeek, Ichtegem et Zaventem et un domicile d'Anderlecht. Celles-ci ont permis de saisir **57 millions de cigarettes** et **48 tonnes de tabac**, pour un total de taxes (accises) et de TVA s'élevant à **32 millions €** !

Selon le **SPF Finances (*)**, la Belgique semble être devenue la plaque tournante du trafic illicite de cigarettes à destination de la France et du Royaume Uni.

Depuis le début 2022 ce sont pas moins de 4 sites de production de cigarettes qui ont été démantelés, 15 entrepôts découverts, **275 millions de cigarettes**, **88,6 tonnes de tabac à fumer, 65 tonnes de tabac pour pipe à eau ainsi que 40,9 tonnes de tabac brut**.

Saisie de 12,3 millions de comprimés de **captagon** par la Douane de Turquie dans un conteneur à Istanbul.

(*) Service Public Fédéral Finances

La Lituanie vient d'achever la construction de la clôture avec la frontière du Bélarus.

La Cheffe du gouvernement de Lituanie, Madame **Ingrida Symonite** a déclaré que la clôture de 550 km de fils barbelés et d'une hauteur de 4 mètres, était à 100% terminée. Cette barrière physique vise à empêcher les passages de clandestins en provenance du Bélarus (*4200 immigrants en 2022*).

Les 150 km restants, essentiellement composés de marécages, de rivières et de lacs, ne seront pas clôturés pour des raisons techniques.

Notre adhérent **AIDF Augustin Bado** du Burkina Faso vient d'être nommé Chef de service de la communication et des relations publiques des Douanes du Burkina Faso.

L'**AIDF** lui adresse ses vives félicitations.

Les fêtes nationales dans le monde

	Algérie	1er novembre
	Allemagne	3 octobre
	Autriche	26 octobre
	Belgique	21 juillet
	Bénin	1er août
	Burkina Faso	11 décembre
	Burundi	1er juillet
	Cameroun	20 mai
	Centrafrique	1er décembre
	Comores	6 juillet
	République démocratique du Congo	30 juin
	Congo Brazzaville	15 août
	Côte d'Ivoire	7 août
	France	14 juillet
	Gabon	17 août
	Guinée	2 octobre
	Guinée Bissau	24 septembre
	Guinée équatoriale	12 octobre
	Haïti	1er janvier

	Mali	22 septembre
	Maroc	30 juillet
	Monténégro	13 juillet
	Niger	18 décembre
	Nigeria	1er octobre
	Sénégal	4 avril
	Suisse	1er août
	Tchad	11 août
	Togo	27 avril
	Tunisie	25 juillet
	Ukraine	24 août

Démarrage de la ZLECAF avec 8 pays africains

La **Z**one de **L**ibre **É**change **C**ontinentale **A**fricaine, dont le siège est au Ghana, va démarrer ses activités avec 7 autres pays : le *Cameroun*, *l'Égypte*, le *Kenya*, *l'Île Maurice*, le *Rwanda*, la *Tanzanie* et la *Tunisie*.

Une quarantaine de pays africains ont confirmé leur demande d'adhésion à la **ZECLAF**.

Lorsque l'ensemble des pays du continent africain auront adhérés à cette zone de libre-échange économique, la **ZECLAF**, avec ses 1,3 milliards de consommateurs, devriendra la 2ème plus grande zone de libre-échange au monde.

ORGANIGRAMME DE L'AIDF

M. Luc Doumont

Président

M. Vincent Thomazo

Secrétaire général

Conseil d'administration

Conseil d'administration sortant qui sera renouvelé à Sousse

Colonel Djaha Konan Benoit	**Capitaine Ayéméné Lobo Agnès Christelle**	**M. Marcel Essi Mba'Ale Marcel**	**M. Mamadou Moustapha Tall**	**M. Hassane Djibrine Mahamat**	**M. Serge Rinkel**	**M. Romain Guillonnet**
Vice-Président (Côte d'Ivoire)	Vice-Présidente (Côte d'Ivoire)	Vice-Président (Cameroun)	Vice-Président (Côte d'Ivoire)	Vice-Président (Tchad)	Vice-Président	Secrétaire général adjoint

M. Omar Siyas	**M. Hassane Lamrabat**	**M. Yao Julien N'Guessan**	**M. Philippe Geerts**	**M. Florent Simonnet**	**M. Ali Coulibaly**
Administrateur (Maroc)	Administrateur (Maroc)	Administrateur (Côte d'Ivoire)	Administrateur (Belgique)	Administrateur (Suisse)	Administrateur (Mali)